

Travail dissimulé : un redressement record de presque 1,6 milliard d'euros



© 2025 Les Echos Publishing

Dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé, devenue ces dernières années « une priorité majeure », l'Urssaf a mené, en 2024, 34 287 actions, dont 6 756 contrôles ciblés. Ce qui a conduit à un record de 1,586 Md€ (+34 % par rapport à 2023) de redressements de cotisations et contributions sociales, soit 1,096 Md€ de cotisations et contributions non déclarées et 490 M€ de sanctions et de suppression d'exonérations indues. Le montant moyen de chaque redressement s'élevant à 245 399 €.

Trois secteurs ont été majoritairement concernés, à savoir le BTP pour 877 M€, les services aux entreprises pour 207 M€ et le commerce pour 57 M€.

Mais ces redressements ne se concluent pas tous par un recouvrement effectif de ces sommes par l'Urssaf. En effet, seuls 121 M€ sont tombés dans ses caisses en 2024, en raison notamment de fraudeurs qui disparaissent avant la mise en recouvrement des sommes dues ou qui organisent leur insolvabilité. Ce montant est quand même en augmentation de 50 % par rapport à 2023.

En complément : hors travail dissimulé, 890 M€ ont été régularisés dans le cadre de contrôles de l'Urssaf, soit une

hausse de 11 % par rapport à 2023. Un montant qui se répartit entre 734 M€ de redressements dus par les entreprises et 156 M€ de remboursements de trop-perçus aux entreprises.

[Urssaf, rapport d'activité 2024, juillet 2025](#)

© 2025 Les Echos Publishing